

# Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2022/2607(DEA)
Exemptions applicables au cantonnement pour la plie	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Complétant <a href="#">2016/0074(COD)</a>	
Sujet 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>PECH</b> <a href="#">Pêche</a>		

Événements clés			
16/01/2018	Dossier renvoyé a la commission compétente		
23/03/2022	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2022)01698</a>	
23/03/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
06/04/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/06/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2022/2607(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Étape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	PECH/9/08657

Portail de documentation				
Document de base non législatif		<a href="#">C(2022)01698</a>	23/03/2022	EC